

TEXTE ADOPTE n° 93

«Petite loi»

---

# ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

DOUZIÈME LÉGISLATURE

SESSION ORDINAIRE DE 2002-2003

6 mars 2003

---

## PROJET DE LOI

*autorisant la ratification d'un accord entre la République française et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord relatif à l'établissement d'une ligne de délimitation maritime entre la France et Jersey.*

(Texte définitif.)

*L'Assemblée nationale a adopté le projet de loi, adopté par le Sénat, dont la teneur suit :*

---

Voir les numéros :

*Sénat : 135, 300 et T.A. 103 (2001-2002).*

*Assemblée nationale : 48 et 602.*

**Traités et conventions.**

### **Article unique**

Est autorisée la ratification d'un accord entre la République française et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord relatif à l'établissement d'une ligne de délimitation maritime entre la France et Jersey, signé à Saint-Hélier le 4 juillet 2000, et dont le texte est annexé à la présente loi (1).

*Délibéré en séance publique, à Paris, le 6 mars 2003.*

*Le Président,*

*Signé : JEAN-LOUIS DEBRÉ.*

---

(1) *Nota* : voir le document annexé au projet de loi n° 48.

---

N° 93 – Texte adopté : Projet de loi : accord entre la République française et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord relatif à l'établissement d'une ligne de délimitation maritime entre la France et Jersey. (Texte définitif.)